

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 31 octobre 2013 – 18H00

**Présents** : Alain BLANQUER, Jean ARRUFAT, Christian OLLIER, Marie-Claude de MURCIA, Chantal PUJOL-MONNIER, Jacques BERNARD, Hélène MARCHAL, Laurent GAUTREAU, Pierre USSELMANN (à partir du deuxième point)

**Présents par procuration** :

**Absents excusés** : Jean-Philippe CAZABAT

**Absent** : D'HALLUIN Christiane

**Secrétaire de séance** : Christian OLLIER

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 23 août 2013 est approuvé à l'unanimité.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Accueil des enfants de la commune à l'école de Nébian
2. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Clermontois - "compétence facultative "Organisation, gestion et accompagnement d'actions culturelles d'intérêt communautaire".
3. Syndicat A.GE.D.I. : mise à jour des adhésions - retraits des membres du Syndicat
4. PLU intercommunal (projet de loi Duflot, article 63)
5. Décision modificative au budget annexe de l'eau et de l'assainissement
6. Préparation de la cérémonie du 11 novembre
7. Questions diverses

### **1. Accueil des enfants de la commune à l'école de Nébian**

Monsieur le maire rappelle que la majorité des enfants de Lieuran-Cabrières est scolarisée à l'école de Nébian. A ce jour, il n'existe qu'une convention fixant la participation financière aux frais de scolarité. Par délibération du 30 mai 2013, le conseil municipal de la commune de Nébian a mandaté le maire pour rédiger une convention liant les deux communes pour l'accueil des enfants de Lieuran-Cabrières à l'école de Nébian.

Le conseil municipal mandate le maire de Lieuran-Cabrières pour la rédaction et la signature de cette convention.

Vote : Pour, à l'unanimité des présents.

*Arrivée de Pierre USSELMANN et de Laurent GAUTREAU*

## **2. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Clermontais - "compétence facultative "Organisation, gestion et accompagnement d'actions culturelles d'intérêt communautaire".**

Lors de sa séance du 18 septembre 2013 le Conseil communautaire a approuvé la modification de ses statuts portant sur ses « Compétences facultatives ». L'article 5.3.7. a été rajouté :

**Article 5.3.7. Organisation, gestion et accompagnement d'actions culturelles d'intérêt communautaire.**

*L'intérêt communautaire est défini comme suit :*

- Organisation et fonctionnement d'un réseau de lecture publique,
- Gestion du théâtre du Clermontais et développement de ses projets dans l'espace communautaire.

Le conseil approuve, à l'unanimité des présents, ce transfert, mais souhaite qu'il n'entraîne pas de nouveaux recrutements.

## **3. Syndicat A.G.E.D.I. : mise à jour des adhésions - retraits des membres du Syndicat**

Le conseil doit se prononcer sur les nouvelles adhésions ou les retraits du syndicat intercommunal AGEDI, qui met à disposition le système informatique de gestion des collectivités locales.

Vote : Pour à l'unanimité des présents.

## **4. PLU intercommunal (projet de loi Duflot, article 63)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Assemblée nationale a adopté l'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit « ALUR ») qui transfère de plein droit la compétence de la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux communautés d'agglomération et de communes.

A l'unanimité, le conseil demande la suppression pure et simple de l'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit « ALUR »).

## **5. Décisions modificatives au budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

➤ DM n° 2013-001

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num	Libellé		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		168,61
6811	Dotations aux amortissements		-100,76
6063	Fournitures d'entretien		- 67,85
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>

Vote : Pour, à l'unanimité des présents.

➤ DM n° 2013-002

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
654	Pertes sur créances irrécouvrables		14,98
6063	Fournitures d'entretien		-14,98
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>

Vote : Pour, à l'unanimité des présents.

## **6. Cérémonie du 11 novembre**

Comme chaque année le conseil invite la population à assister à la cérémonie du 11 novembre :

- 10 H 30 rendez-vous au Mas de Roujou sur la place
- 11 H rendez-vous place de la mairie
- 12 H apéritif dinatoire ouvert à tous

A cette occasion, le conseil invitera les personnes intéressées à une réunion préparatoire aux prochaines élections municipales, avec en particulier la présentation des nouvelles dispositions légales. Cette réunion aura lieu le 22 novembre à 18 h, à l'école.

## **7. Questions diverses**

Laurent Gautreau fait le point sur les travaux de rénovation de l'ancienne salle de classe qui seront bien achevés pour le 11 novembre comme prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Vu par nous, Alain BLANQUER, maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 5 novembre 2013.